

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025**

**Date de convocation :** 25 mars 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

**Secrétaire :** Mme Anne TERLEZ

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT EXCUSÉ :** M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-037 Conventions d'accueil en résidence et coproduction dans le cadre de résidences d'artistes du spectacle vivant**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

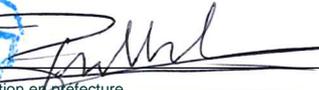
**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**04 AVR. 2025**

**AFFICHÉ LE**

**04 AVR. 2025**

Le Maire   
  
 Accusé de réception en préfecture  
 027-212703765-20250331-25-037-DE  
 Date de transmission : 04/04/2025  
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

N° 25-037

## CONVENTIONS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE ET CO- PRODUCTION DANS LE CADRE DE RÉSIDENCES D'ARTISTES DU SPECTACLE VIVANT

### RAPPORT

**Mme Sylvie LANGEARD** rappelle que le projet municipal qui structure l'activité des deux théâtres de la ville (*La Scène 5* et *Le Moulin*) repose sur 3 axes :

- un projet artistique de diffusion de spectacles, fédérateur, riche et divers dans ses propositions,
- des actions spécifiques de médiation et de transmission pour créer l'envie et la curiosité des publics et développer la fréquentation de ces lieux,
- un soutien à la création, un accompagnement des artistes de la région normande dans le cadre de résidences régulières.

Soucieuse de soutenir la création régionale, la Ville de Louviers accueille 3 à 4 résidences annuelles d'une semaine au Moulin (mise à disposition d'un lieu ressource), offertes à des compagnies régionales en cours d'élaboration d'un nouveau spectacle (4 résidences en 2024).

Ce soutien sera étoffé par la mise en place de coproductions afin de promouvoir nos théâtres comme lieux de fabrique, ainsi qu'il est demandé par la Région Normandie dans le cadre de l'aide aux Théâtre de ville dont Louviers bénéficie.

Pour l'année 2025 sont déjà actées six résidences, dont deux seront complétées de participation financière en coproduction (pour la compagnie *In Fine* et la compagnie *Métalepse*).

La spécificité du Moulin réside dans l'aménagement de ses trois étages dédiés à la production artistique qui s'adaptent en fonction des pratiques : danse, théâtre, chant, photographie, vidéo... Les artistes bénéficiaires peuvent donc investir la salle, la cave ou encore les étages sur plusieurs jours pour travailler leurs projets en toute sérénité avec l'opportunité d'un logement à la Villa Calderón, résidence d'artistes.

Ces temps de travail vont être dès 2025 complétés par des rencontres avec le public ou par des projets d'action culturelle avec les publics scolaires ou associatifs notamment grâce au travail de la médiatrice culturelle du spectacle vivant.

Il s'agit ainsi de :

- participer à une action de développement culturel en favorisant un regard et une compréhension de la création artistique contemporaine ;
- favoriser l'immersion des artistes au sein de la population en multipliant les rencontres sur un mode convivial et direct favorisant l'échange et le partage ;

- faciliter les passerelles entre les disciplines artistiques présentes au sein du lieu.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les modèles de conventions qui seront signées avec les artistes en résidence : un modèle de convention de résidence simple et un modèle de convention de résidence avec coproduction.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

**Considérant** les modèles de convention joints en annexe à la présente délibération,

**Considérant** la volonté de la Municipalité de développer l'accueil en résidence d'artistes sur la commune,

**APPROUVE** les modèles de convention joints en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**

